

Procès-Verbal

Réunion du comité d'audit et des risques de la Commission de l'océan Indien (COI)

22 janvier 2026 en visioconférence

Les participants :

Président :

- Monsieur Mohamed Abdoul EL Karim, de l'Union des Comores.

Membres présents :

- Monsieur Thierry Pellé, de la République de La France/Réunion.
- Monsieur Stephan Rafidimanantsoa, de la République de Madagascar.
- Monsieur Gooruchandrasen Madhow, de la République de Maurice.
- Madame Colette Jean-Louis, de la République des Seychelles.

SG-COI présents :

- Monsieur Nirina Razafintsalama, Chef de Service d'Audit interne ;
- Monsieur Daniel Rakotovao, Spécialiste en Audit interne ;

1. Ouverture de la Réunion

La réunion s'est ouverte à 10h00 par les mots d'ouverture du Président du Comité d'audit et des risques ainsi que du Chef du service d'Audit interne du Secrétariat général, qui ont adressé leurs vœux de bonne année à l'ensemble des membres du Comité et ont souligné l'importance des points inscrits à l'ordre du jour.

2. Approbation de l'Ordre du Jour

L'ordre du jour a été présenté et unanimement approuvé par les membres du comité présents.

3. Points à l'Ordre du Jour

Point 1 : Validation du plan annuel d'audit 2026

Point 2 : Examen de l'auto-évaluation effectuée par le Service d'Audit Interne

Point 3 : Déclaration annuelle d'indépendance

Point 4 : Recommandation du CAR - Prochaine Réunion et Clôture

4. Compte rendu

Point 1 : Validation du plan annuel d'audit 2026

Le Chef de service d'Audit interne a présenté au Comité le plan annuel d'audit interne, en précisant qu'il a été élaboré en alignement avec le Plan de développement stratégique de la Commission de l'Océan Indien, le plan stratégique triennal d'audit interne, la déclaration d'appétence au risque de la Direction du Secrétariat général, la cartographie des risques organisationnels 2025 et l'analyse des risques réalisée par le Service d'Audit interne, ainsi que le portefeuille de projets financés par les partenaires techniques et financiers

Les missions programmées pour l'exercice 2026, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2026, ciblent ainsi les domaines identifiés comme présentant un niveau de risque élevé, notamment la programmation, la gouvernance des systèmes d'information et la cybersécurité, le suivi-évaluation des projets à forte exposition financières et réputationnelle, les paiements et la passation de marché, ainsi que la clôture des états financiers.

Le Chef du SAI précise que le plan est fondé sur la capacité réelle de l'équipe d'audit interne et des indicateurs de performance et un reporting trimestriel au CAR sont prévus.

Par ailleurs, la cartographie d'assurance, visant à identifier les angles morts et les éventuelles superpositions, a été présentée conformément aux recommandations formulées par le Comité d'audit et des risques lors de ses réunions des 4 et 5 novembre 2025.

À l'issue des échanges, le comité **a validé le plan annuel** d'audit interne 2026, sous réserve que les missions portant sur les domaines à haut risque soient priorisées et planifiées dès le premier semestre 2026, en lieu et place du deuxième semestre initialement prévu.

Le Chef de service d'audit interne a précisé que l'ajustement sera fait en tenant compte des charges de travail en premier semestre 2026, entre autres les différentes réunions des instances (Comité d'audit et des risques, comité budgétaire, comité des officiers permanents de liaison et le conseil des ministres). Il faut considérer également le délai de recrutement d'un spécialiste technique en matière de cybersécurité.

Des réflexions devront être engagées en 2026 sur les modalités d'élaboration et de suivi de la programmation pluriannuelle.

À cet égard, le Chef du service d'audit interne a précisé que le spécialiste en mobilisation des ressources a récemment été recruté et qu'il travaille actuellement à l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources. Par ailleurs, l'organisation d'un forum des partenaires financiers est prévue au cours de l'année 2026.

Néanmoins, cette question fera l'objet d'une évaluation approfondie et sera inscrite à l'ordre du jour pour échanges lors de la prochaine réunion du Comité d'audit et des risques (CAR).

Point 2 : Examen des résultats de l'auto-évaluation effectuée par le Service d'Audit Interne

Le Chef de service d'Audit interne a présenté au Comité le rapport d'auto-évaluation du Service d'Audit interne. Cette évaluation a porté notamment sur le niveau de conformité du Service aux Normes internationales d'audit interne 2024 et au Programme d'Assurance et d'Amélioration de la Qualité (QAIP). Cette démarche s'inscrit dans une logique de transparence, d'amélioration continue et de préparation à une validation externe indépendante prévue le mois de mars de cette année.

Il a été précisé que les critères de notation utilisés sont ceux recommandés par l'Institute of Internal Auditors, afin de limiter toute interprétation ou subjectivité dans l'appréciation des résultats. Il s'agissait des critères normatifs fondés sur quatre niveaux : 1- Conformité complète, 2 – Conformité générale, 3- Conformité partielle et 4 – Non-conformité. Il précise que ces critères s'appliquent de manière distincte à la conformité globale de la fonction, à l'atteinte de chaque principe et à la conformité à chaque norme.

Il a également été indiqué que le périmètre de l'évaluation porte exclusivement sur l'exercice 2025, les nouvelles normes étant applicables depuis janvier 2025.

Les résultats de l'auto-évaluation concluent à une conformité générale du Service d'Audit interne aux Normes internationales d'audit interne 2024. Parmi les principaux points forts identifiés figurent la gouvernance et l'indépendance de la fonction à travers l'existence d'une charte d'audit interne mise à jour, la planification fondée sur les risques, la structuration des méthodologies d'audit, la communication régulière avec les organes de gouvernance ainsi que la formalisation d'un plan d'amélioration continue.

Il a été rappelé que la conformité générale signifie que l'intention des Normes est respectée, même si certaines exigences nécessitent des ajustements.

En ce qui concerne les axes d'amélioration, ont été notamment relevés la formalisation de certaines procédures (traitement des erreurs et omissions, sécurisation de l'information) à travers de la mise à jour du manuel d'audit interne afin d'assurer un alignement complet avec les Normes, la formalisation des indicateurs de performance.

Le Chef de service d'Audit interne a rappelé que l'évaluateur externe s'appuiera sur les résultats de l'auto-évaluation, procédera à leur validation et formulera des recommandations complémentaires, conformément aux Termes de référence partagés avec le Comité. L'évaluateur est en cours de recrutement et l'intervention devrait débuter au début du mois de mars pour une durée estimée d'un mois.

Le Comité a souligné l'importance de traiter en priorité le point relatif à la gestion de la confidentialité des données d'audit, évalué en conformité partielle, afin d'atteindre à minima une conformité générale, compte tenu du caractère critique de la confidentialité des informations d'audit.

Point 3 : Déclaration annuelle d'indépendance

Le Service d'Audit interne a confirmé qu'aucun fait de nature à porter atteinte à l'indépendance et à l'objectivité des auditeurs n'a été relevé, tant dans le cadre des missions réalisées en 2025 que de celles programmées pour l'exercice 2026.

5. Clôture de la Réunion

Le Président du Comité a levé la réunion à 11h30. La date de la prochaine sera communiquée prochainement par le Chef de Service d'audit Interne.

Signature du Président du CAR :



Monsieur Abdoul EL Karim Mohamed

Membres du CAR



Monsieur Herizo Stéphan Rafidimanantsoa



Monsieur Madhow Gooruchandrasen

Monsieur Thierry André Manuel Pellé



Madame Colette Eva Yvette Jean-Louis